



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 décembre 2024
Français
Original : anglais

Lettre datée du 6 décembre 2024, adressée au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de l'Allemagne, le Représentant permanent de la France et la Représentante permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Comme suite à notre lettre datée du 27 novembre 2024 ([S/2024/862](#)), l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni tiennent à répondre aux affirmations faites par l'Iran et la Russie dans leurs lettres datées respectivement du 2 décembre 2024 ([S/2024/874](#)) et du 3 décembre 2024 ([S/2024/878](#)).

L'Allemagne, la France et le Royaume-Uni (groupe E3) se sont employés à maintenir la diplomatie à chaque occasion bien que l'Iran ne respecte plus du tout ses engagements au titre du Plan d'action global commun depuis 2019 et que les États-Unis s'en soient retirés. Toutes les mesures que nous avons prises étaient conformes aux dispositions du Plan.

Il est bien établi que l'Iran ne respecte pas ses engagements au titre du Plan, comme en témoignent les rapports indépendants de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). En pleine conformité avec le paragraphe 36 du Plan, le groupe E3 a saisi le mécanisme de règlement des différends en janvier 2020 en réponse aux violations de l'Iran. Il s'est depuis efforcé de bonne foi de régler les problèmes qui en ont découlé, notamment dans le cadre de cette procédure. L'Iran ne respectant toujours pas du tout ses engagements, le groupe E3 peut, en vertu du Plan d'action, considérer que le non-règlement de la question est un motif justifiant le non-respect de la totalité ou d'une partie de ses propres engagements. C'est pour cette raison qu'il n'a pas levé les sanctions concernant le programme nucléaire et le programme de missiles balistiques iraniens à la Date de transition, en octobre 2023, en pleine conformité avec le Plan et la résolution [2231 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité. Nous réaffirmons qu'il s'agit là d'une réponse proportionnée et légitime au fait que l'Iran ne respecte pas ses engagements depuis des années.

Contrairement à ce qu'affirme l'Iran, les sanctions qu'ont prises l'Union européenne et le Royaume-Uni au second semestre de 2024, notamment contre Islamic Republic of Iran Shipping Lines, sont totalement distinctes du Plan et sont donc pleinement compatibles avec celui-ci. Nous avons clairement averti que nous prendrions de nouvelles mesures significatives si l'Iran transférait des missiles balistiques à la Russie pour que cette dernière les utilise en Ukraine. Ces mesures étaient fondées sur des régimes de sanctions non couverts par le Plan d'action, à savoir la décision du Conseil de l'Union européenne (PESC) 2023/1532 et le



règlement du Conseil (UE) 2023/1529 dans le cas de l'Allemagne et de la France, et le règlement de 2003 sur les sanctions imposées à l'Iran (Iran (Sanctions) Regulations 2023) dans le cas du Royaume-Uni. Par ailleurs, le paragraphe 30 du Plan d'action global commun autorise le groupe E3 à imposer des sanctions à des entités qui se livrent à des activités visées par la levée des sanctions prévue dans le Plan si celles-ci ne sont pas conformes aux lois et règlements en vigueur dans les pays du groupe. Comme expliqué plus haut, l'Union européenne et le Royaume-Uni ont mis en place et appliqué des réglementations solides autorisant l'imposition ciblée de sanctions à ceux qui soutiennent la guerre d'agression menée par la Russie en Ukraine.

Le groupe E3 reste déterminé à trouver une solution diplomatique à la question nucléaire iranienne. C'est l'Iran qui a refusé à deux reprises de saisir l'occasion décisive qui s'offrait à elle d'accepter un Plan d'action global commun révisé présenté par le Coordonnateur du Plan en 2022. Les États-Unis auraient ainsi réintégré l'accord et l'Iran aurait de nouveau respecté ses engagements.

Malgré tout, le groupe E3 a poursuivi de bonne foi le dialogue avec l'Iran pour trouver une solution diplomatique. Un tournant décisif en ce qui concerne la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité, prévu l'année prochaine, approchant à grands pas, l'Iran se doit de désamorcer son programme nucléaire afin de créer des conditions politiques propices à la réalisation de progrès notables et à l'aboutissement d'une solution négociée. Nous nous déclarons une nouvelle fois déterminés à utiliser tous les moyens diplomatiques possibles pour empêcher l'Iran de se doter d'une arme nucléaire, y compris en recourant au mécanisme de retour aux sanctions si nécessaire.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Antje **Leendertse**
Mission permanente de l'Allemagne
auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Nicolas **de Rivière**
Mission permanente de la France
auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Barbara **Woodward**
Mission permanente du Royaume-Uni
auprès de l'Organisation des Nations Unies
